



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Disponibilité des tests de dépistage

Question au Gouvernement n° 2849

Texte de la question

### DISPONIBILITÉ DES TESTS DE DÉPISTAGE

**M. le président.** La parole est à M. Arnaud Viala.

**M. Arnaud Viala.** J'associe à ma question mes collègues Jean-Jacques Gaultier et Fabrice Brun, ainsi que l'ensemble des députés du groupe Les Républicains.

Monsieur le Premier ministre, nous ne pouvons pas revivre, avec les tests de dépistage, le manque d'anticipation et la situation de pénurie que nous connaissons aujourd'hui avec les masques et les équipements de protection.

L'Organisation mondiale de la santé ne cesse de le répéter : le dépistage est le meilleur rempart pour endiguer efficacement le coronavirus. Pourtant, les diagnostics font cruellement défaut en France et votre stratégie de dépistage suscite des questions.

Il existe actuellement deux types de tests. Les premiers recherchent la présence du virus lui-même, par un prélèvement dans le nez au moyen de la technique de réaction en chaîne par polymérase, dite PCR. Ils sont réalisés sur ordonnance et remboursés par la sécurité sociale. Hélas, ces tests sont réservés aux seuls soignants symptomatiques – alors que 30 % des patients peuvent être asymptomatiques – et, au sein de la population générale, aux seuls patients graves et hospitalisés. Pourquoi ?

La deuxième méthode de test est basée sur la sérologie, c'est-à-dire sur la recherche d'anticorps contre le coronavirus, par prise de sang. Ces tests sérologiques, utilisés en Chine et en Allemagne, s'avèrent extrêmement performants. Depuis le 1er avril, ils sont disponibles en France, dans certains laboratoires, pour un coût d'environ 60 euros. Pourquoi ne sont-ils toujours pas remboursés par la sécurité sociale ? Quand le seront-ils ? Il faut impérativement éviter un dépistage à deux vitesses.

La généralisation du dépistage est absolument fondamentale pour réussir la sortie du confinement, le moment venu. Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous indiquer précisément la façon dont vous envisagez de mener cette bataille scientifique et logistique de grande ampleur ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** Je soulignerai de nouveau, monsieur le député Viala, qu'il convient d'être extrêmement précis et factuel. Il existe en fait trois types de test. Le test par PCR permet de savoir si un individu est porteur du virus au moment où il présente des symptômes. Il est effectivement réservé aux personnes symptomatiques présentant aussi des critères de gravité, des fragilités, ou qui sont amenées à

être en contact avec des personnes fragiles – c'est le cas des soignants, par exemple. Nous amplifions le recours à ces tests : la semaine dernière, 22 000 ont été réalisés en moyenne chaque jour et nous avons annoncé que nous porterions ce nombre à 50 000 par jour au cours du mois d'avril. Cela nous permettra notamment de réaliser un dépistage massif dans les EHPAD.

Un deuxième type de test permet également de déterminer si un individu est malade : il s'agit des tests rapides antigéniques, pour lesquels nous avons passé des commandes. Nous espérons leur livraison mais ils n'existent encore nulle part en phase d'industrialisation en quantité suffisante. Certains sont en cours de fabrication aux États-Unis ; nous en avons commandé par millions d'exemplaires. Nous les recevrons lorsqu'ils seront disponibles, ce qui nous permettra de les ajouter au total des tests que nous réalisons aujourd'hui par PCR.

Enfin, il y a un sujet important : celui de la sérologie. Elle permet de déterminer non pas si un individu est malade au moment du test, mais s'il a été immunisé, s'il est porteur d'anticorps contre le virus – s'il peut être tranquille, si vous me permettez cette expression. Le test sérologique n'est pas plus disponible dans d'autres pays que dans le nôtre ; nous n'en sommes pas davantage dépourvus que les autres. Les travaux de recherche, d'innovation et de développement dans ce domaine viennent en réalité d'aboutir, à l'étranger comme en France. Nous passons actuellement les commandes nécessaires, alors que l'innovation vient tout juste d'advenir et que ces tests se trouvent en phase de pré-industrialisation. Nous sommes amenés à nous en équiper. Cela tombe bien : il existe des producteurs français très prometteurs.

L'ensemble de ces tests, comme l'ensemble des soins dans notre pays – c'est une fierté pour notre nation et pour notre modèle de protection sociale – sont évidemment pris en charge par l'assurance maladie.

**M. le président.** La parole est à M. Arnaud Viala.

**M. Arnaud Viala.** Quand ces tests sérologiques seront-ils disponibles ?

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Viala](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2849

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 avril 2020](#)